



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**EXAMENS PROFESSIONNALISES RESERVES  
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES  
SESSION 2016**

**RAPPORT DU JURY  
DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG**

## **ELEMENTS DE STATISTIQUES**

### **• Examen professionnalisé réservé du public**

Nombre de postes offerts :	5
Nombre de candidats autorisés à participer à l'épreuve d'admission :	4

#### **Epreuve d'admission :**

Nombre de candidats présents :	4
Nombre de candidats admis :	3

### **• Examen professionnalisé réservé du privé**

Nombre de contrats offerts :	9
Nombre de candidats autorisés à participer à l'épreuve d'admission :	5

#### **Epreuve d'admission :**

Nombre de candidats présents :	5
Nombre de candidats admis :	3

## **PREAMBULE**

L'année scolaire 2015/2016 a vu se dérouler la dernière session des examens professionnalisés réservés sous la réglementation initialement instituée par la loi « Sauvadet » du 12 mars 2012. L'effectifs des candidats inscrits et remplissant les conditions d'inscriptions est en nette baisse par rapport aux précédentes sessions signalant par là même le tarissement du nombre d'enseignants contractuels ciblés.

Les décrets du 3 août 2016 relatifs à la prolongation des recrutements réservés modifiant certaines conditions d'inscriptions devraient favoriser une hausse des candidats inscrits à la prochaine session.

Le présent rapport du jury reprend donc, en grande partie, les éléments des rapports de jurys des sessions précédentes qui s'avèrent toujours pertinents.

## **DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission qui prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, soumis par les candidats, comportent les deux parties prévues par les documents de cadrage, à savoir une première partie consacrée à la question du parcours professionnel et une seconde relative aux pratiques pédagogiques.

### **Prestation des candidats**

La nécessaire prise de distance permettant une analyse des compétences acquises dans le cadre du parcours professionnel et des pratiques pédagogiques sous un angle critique, telle qu'attendue pour la partie écrite, est généralement absente.

Les dossiers de Raep (2<sup>nd</sup>e partie) ne répondent pas suffisamment aux exigences du concours : développer à partir d'une analyse précise une situation d'apprentissage.

Plusieurs candidats ont tenu compte des recommandations des précédents rapports du jury. L'expérience professionnelle est alors plus clairement mise en relation avec le référentiel de compétences du Professeur des Ecoles.

Les importants écarts de notes distribuées rendent compte d'une grande hétérogénéité entre les prestations. Les meilleurs candidats ont su démontrer leur capacité à extraire de leur expérience les compétences construites. Les attitudes de certains candidats comme d'interrompre l'examineur qui pose une question ou mobiliser la parole afin de limiter les questions du jury, mais également le manque patent de connaissances et/ou leur incapacité à répondre aux questions posées expliquent les notes extrêmement basses.

## **Conseils aux candidats**

Il est important de ne pas limiter chacune des deux parties à des écrits purement descriptifs ou narratifs mais de faire apparaître :

- les éléments saillants du parcours professionnel en soulignant les expériences ayant affirmé ou modifié la détermination à exercer le métier d'enseignant ;
- en quoi le parcours professionnel présenté a permis de développer des compétences professionnelles identifiées et de nature à assurer un enseignement conforme aux attentes institutionnelles ;
- la capacité de cerner les points d'attention sur lesquels s'appuyer ou à modifier dans les pratiques pédagogiques évoquées.

Ces analyses seront d'autant plus pertinentes qu'elles seront mises en relation, respectivement, avec le référentiel de compétences du professeur des écoles et les attentes institutionnelles concernant les programmes (Programmes – Progressions – Socle Commun de Connaissances et de Compétences – Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, ...).

## **EPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY**

L'épreuve s'est déroulée le mercredi 24 février 2016 à l'E.S.P.E. de l'académie de Strasbourg - site de Sélestat.

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

### **Première partie de l'épreuve :**

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de Raep suivi d'un échange avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation du dossier de Raep : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum).

### **Seconde partie de l'épreuve :**

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine une question touchant à une ou plusieurs activités d'ordre pédagogique. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments

de réponse durant le temps de préparation. Le candidat en dégage la problématique, propose une exploitation en classe ou dans le contexte de l'école primaire.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum ; entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

- **Première partie de l'épreuve**

### **Prestation des candidats**

Les compétences des candidats sont très variables. Le niveau de langue est correct. Les exposés structurés sont relativement nombreux et la capacité d'analyse distanciée de l'expérience professionnelle souvent observée.

Les candidats ont, pour la plus majorité d'entre eux, préparé leur entretien à l'avance et ont veillé à faire un exposé clair et structuré qui ne reprend pas à l'identique le dossier écrit mais qui en souligne les faits les plus significatifs.

Cette partie de l'épreuve consacrée au dossier est souvent réussie. La gestion du temps est plutôt bien maîtrisée.

### **Conseils aux candidats**

L'exposé est une épreuve à préparer dans son contenu, qui doit correspondre aux attentes de cet examen. Les candidats qui souhaitent intégrer le corps de professeurs des écoles par reconnaissance de leurs acquis d'expérience doivent s'appuyer sur cette expérience acquise et montrer que leur projet s'est construit avec méthode.

Il est contre-productif d'évoquer des éléments de la seconde partie de l'épreuve afin d'augmenter le temps de parole.

Plus qu'un exposé chronologique du parcours professionnel, les candidats se doivent de sélectionner certaines compétences professionnelles extraites du référentiel de compétences du professeur des écoles et de faire les liens qui permettent de montrer qu'elles ont été mises en œuvre et développées du fait de l'exercice de diverses missions ou fonctions.

La plus grande attention est portée à l'élocution et à la fluidité du débit de paroles, à la clarté des propos, à la précision du vocabulaire employé.

- **Seconde partie de l'épreuve**

### **Prestation des candidats**

La qualité de l'exposé dépend de la compréhension de la question et de la problématique qu'elle sous-tend. Les meilleurs candidats ont su situer la question posée dans le cadre des programmes ou/et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité. La qualité de l'entretien est nécessairement liée aux connaissances du candidat et à sa capacité à analyser sa pratique. L'entretien invite le candidat à construire sa réflexion afin de lui permettre de progresser dans son argumentation.

Pour un nombre restreint de cas, des documents institutionnels sont cités (les programmes par exemple) sans pour autant que les contenus de ces documents soient connus.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter concernant la connaissance de textes institutionnels (B.O., Socle Commun, Cadre Européen des langues,...) :

- des candidats ne peuvent que citer le B.O., mais sans en connaître le contenu ;
- des candidats se réfèrent à plusieurs documents, mais sans en connaître les contenus ;
- des candidats connaissent les documents ainsi que leurs contenus.

Les meilleurs candidats ont de bonnes connaissances sur le contexte constitutionnel, sur les programmes en vigueur et sur les conditions d'exercice du métier de professeur des écoles responsable d'une classe. Ils connaissent les définitions des notions évoquées et sont capables de procéder à une analyse critique de leur pratique pédagogique. Les objectifs d'apprentissage et la démarche d'enseignement sont alors connus.

D'autres candidats, par contre, qui choisissent de mener une réflexion sur un point particulier d'une séquence d'enseignement, n'ont pas de connaissances théoriques et didactiques suffisantes pour leur permettre de parvenir à une analyse des réussites et erreurs.

Encore trop peu de candidats ont amorcé une réflexion pédagogique et didactique sur la mise en œuvre de la différenciation en classe. Ainsi la prise en compte de la diversité des élèves dans le déroulement d'une séance est souvent absente. Dans les cas où des difficultés sont effectivement repérées, les propositions de prise en compte sont reléguées aux Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.). Quelques candidats proposent la mise en place d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) ou à faire appel à un(e) psychologue scolaire.

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont sont capables de se positionner comme des enseignants loyaux, respectueux de la hiérarchie, s'inscrivant dans le cadre des programmes nationaux et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

### **Conseils aux candidats**

Certains candidats font preuve d'une grande aisance lors de l'exposé alors que d'autres ont visiblement plus de difficulté. D'où l'importance d'une bonne préparation qui permettra

d'améliorer notamment la gestion des émotions.

Pour la seconde partie de l'épreuve, veiller à bien s'inscrire dans les attentes institutionnelles. Etre professeur des écoles :

- c'est être fonctionnaire de l'Etat ;
- c'est se situer dans le cadre du service public ;
- c'est servir l'intérêt général ;
- c'est participer à une école républicaine donc de viser la réussite de tous par l'attention portée à chacun.

La connaissance des attentes institutionnelles en lien avec les éléments exposés dans l'écrit de la seconde partie de l'épreuve est incontournable et doit aller au-delà de l'évocation du document des programmes.

Pour les personnels en activité, faire appel à un conseiller pédagogique de leur circonscription pour l'observation et l'aide à l'analyse de leur pratique est sans doute un moyen efficace de préparer cette partie de l'épreuve.

Il semble indispensable, en tant qu'intervenant dans l'enseignement d'une langue, de connaître le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les candidats doivent s'informer davantage et acquérir une véritable culture professionnelle.

Des exemples relevés lors de la session 2016 :

- méconnaissance des dispositifs concernant l'aide aux élèves en difficulté ;
- peu d'informations sur les réformes du MEN en cours d'année : les différentes consultations sur les nouveaux programmes ;
- la difficulté que rencontrent les candidats à définir les termes qu'ils utilisent : par exemple pédagogie de projet, pédagogie actionnelle en langue vivante ;
- la difficulté que rencontrent les candidats à élargir les problématiques de leur domaine habituel (intervenant en allemand, enseignant en classe spécialisé) et à analyser la question posée, en opérant une transposition didactique à un autre niveau d'enseignement (cycles 1, 2 ou 3).